



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche
(DEFR)
Monsieur Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral
3003 Berne

Fribourg, le 13 novembre 2018

Contre-projet à l'initiative « Pour des prix équitables » Ouverture de la consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier du 22 août 2018, lequel a retenu toute notre attention, et avons l'honneur de vous transmettre notre détermination concernant le contre-projet à l'initiative « pour des prix équitables ».

En général, le Conseil d'Etat fribourgeois demande une adaptation du contre-projet du Conseil fédéral dans le sens de l'initiative parlementaire de Hans Altherr 14.449, soutenue par la CDEP en 2015. Celle-ci demande une révision de la loi sur les cartels pour lutter contre les prix surfaits des produits importés en supprimant l'obligation de s'approvisionner en Suisse. Contrairement au contre-projet qui couvre exclusivement le commerce transfrontalier et vise à protéger uniquement les entreprises désavantagées lors de l'achat de certains biens ou services commerciaux, l'initiative parlementaire Altherr inclut le marché domestique et cible aussi bien l'achat que la vente de ces mêmes biens ou services dans l'optique de protéger tous les partenaires commerciaux, y compris ceux qui ne peuvent évoluer sur un marché concurrentiel. Sans une modification du contre-projet dans ce sens, le Conseil d'Etat rejette la proposition du Conseil fédéral. En outre, suite à la consultation interne qu'il a menée auprès des milieux concernés, le Conseil d'Etat relève également que le contre-projet ne répond que partiellement aux revendications du secteur touristique. Aussi, il s'en réfère aux prises de positions exprimées par les acteurs de ce secteur dans le cadre de la présente consultation.

En vous remerciant de nous avoir consultés et de bien vouloir prendre en compte notre détermination, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat